

Délibération n°2022-129 du 28 septembre 2022
Portant sur la création d'un poste d'adjoint technique à 27h30 hebdomadaires

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Leïlha BERTHON, Vice-présidente

Suite à un arrêt maladie de longue durée puis, à un départ en retraite pour invalidité d'un d'agent à l'école maternelle d'Auzances, une organisation a dû se mettre en place pour assurer la continuité de service.

Aujourd'hui, il y a lieu de pérenniser la situation.

À ce titre, il est proposé de *stagiairiser* un agent qui assure des remplacements successifs à différents postes depuis novembre 2018.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CRÉE un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 h 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2022 ;
- CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ;
- INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2022 ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 03 octobre 2022
Pour copie conforme, le 03 octobre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220928-2022-129-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022